



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pyrénées Racing Team (P.R.T.)

Version en vigueur : 7 mai 2026

Dernière mise à jour : 20 mai 2026

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Pyrénées Racing Team (P.R.T.) propose des prestations d'entraînement de groupe et de préparation technique en ski alpin destinées principalement aux adultes souhaitant progresser techniquement ou préparer les examens du Diplôme d'État de ski alpin.

Structure : Pyrénées Racing Team (P.R.T.)

Statut : Association sportive loi 1901

Adresse : Résidence Les Grands Horizons, Route de la Forêt – Bâtiment E, 66210 Bolquère

Email : contact@pyreneesracingteam.fr

Téléphone : +33 6 26 24 49 25 / +33 6 80 87 86 29

RNA : W663005747

Assurance

Le Pyrénées Racing Team est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de : AXA FRANCE IARD

Numéro de police : 11307423204

Garanties : Responsabilité civile groupement sportif

Qualifications des encadrants

Les prestations d'encadrement et d'entraînement sont assurées par des professionnels titulaires des diplômes requis conformément à l'article L.212-1 du Code du sport :

- B.E.E.S. 2^e degré ski alpin (entraîneur national)
- B.E.E.S. 1^{er} degré ski alpin (moniteur)
- Stagiaires de niveau minimum UF5 en cours de formation.

Tous les encadrants sont titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et d'une responsabilité civile professionnelle à jour.

2. OBJET DES PRESTATIONS

Les prestations proposées peuvent inclure notamment :

- entraînements techniques de ski alpin ;
- entraînements de slalom ;
- préparation au Test Technique ;
- stages ponctuels ;
- préparation physique ;
- accompagnement technique et sportif.

Le Pyrénées Racing Team est soumis à une obligation de moyens renforcée.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, matériels et pédagogiques nécessaires pour assurer :

- Un encadrement qualifié et adapté
- Le respect des règles de sécurité applicables au ski alpin
- Une progression technique personnalisée

Toutefois, compte tenu de la nature sportive de l'activité et des aléas inhérents à la pratique du ski alpin en conditions réelles, l'inscription à une prestation ne constitue en aucun cas une garantie :

- De réussite à un examen (Test Technique, Diplôme d'État, etc.)
 - D'atteinte d'un niveau technique spécifique
 - D'absence d'incident, de chute ou de blessure
 - De conditions d'enneigement ou météorologiques optimales
-

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription devient définitive après :

- réception du dossier complet ;
- acceptation des présentes CGV ;
- réception du règlement ou de l'acompte demandé ;
- validation de l'inscription par le Pyrénées Racing Team.

Le P.R.T. se réserve la possibilité de refuser une inscription notamment en cas :

- de niveau technique insuffisant ;
 - de dossier incomplet ;
 - d'inaptitude physique apparente ;
 - de comportement incompatible avec le fonctionnement du groupe ou les règles de sécurité.
-

4. NIVEAU TECHNIQUE ET CONDITION PHYSIQUE

Les prestations proposées s'adressent à des skieurs de niveau avancé à expert capables de :

- Skier en tout type de neige et sur tout type de terrain
- Niveau Flèche ou Chamois de vermeil
- Évoluer à vitesse soutenue en toute sécurité

Un test de niveau peut être organisé en début de saison pour valider l'adéquation du niveau du participant au programme proposé.

Aptitude médicale obligatoire

Chaque participant doit fournir **avant toute participation** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpin en compétition, datant de **moins de 12 mois**.

Ce certificat doit être délivré par un médecin et comporter obligatoirement la mention :

« Je soussigné(e) Dr [NOM], certifie avoir examiné [nom du participant] et atteste l'absence de contre-indication apparente à la pratique du ski alpin en compétition et à l'entraînement intensif. »

Le certificat doit être remis au P.R.T. avant la première séance. **Aucune participation ne sera autorisée sans certificat médical valide.**

Condition physique

Chaque participant déclare sur l'honneur :

- Être en bonne condition physique générale
- Ne présenter aucune contre-indication médicale connue à la pratique du ski alpin
- Être capable de supporter des efforts physiques soutenus et répétés
- Ne pas être sous l'influence de substances telles que : alcool, stupéfiants, médicaments altérant la vigilance, etc.

Le P.R.T. recommande vivement une préparation physique préalable (renforcement musculaire, endurance) avant le début de la saison.

5. ASSURANCE

Chaque participant doit obligatoirement être couvert pendant toute la durée des prestations par :

1. Une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers dans le cadre de la pratique du ski.

2. Une assurance Garantie Accidents Corporels couvrant les dommages corporels subis par le participant lui-même, incluant à minima :

- Les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques
- Les frais d'hospitalisation
- Les frais de secours en montagne et d'évacuation
- Le rapatriement sanitaire
- L'incapacité temporaire ou permanente
- Le décès

3. Une licence fédérale obligatoire

Chaque participant doit être titulaire d'une Licence de ski alpin Optimum adulte délivrée par la Fédération Française de Ski (FFS), valable pour la saison en cours.

Cette licence inclut :

- Une assurance responsabilité civile
- Une garantie accidents corporels
- La couverture des frais de secours sur piste

La licence n'est pas incluse dans les tarifs des prestations du P.R.T. et reste à la charge du participant.

Le participant doit fournir une copie de sa licence valide avant toute participation aux entraînements.

Le P.R.T. se réserve le droit de demander à tout moment la présentation des attestations d'assurance et de la licence. Tout participant ne pouvant justifier de ces documents se verra refuser l'accès aux entraînements sans remboursement.

Le participant demeure personnellement responsable de la souscription et du maintien en vigueur de ses assurances. Le P.R.T. ne saurait être tenu responsable en cas de défaut de couverture assurantielle du participant.

6. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Sauf mention contraire, les prestations proposées n'incluent pas :

- les forfaits de remontées mécaniques ;
- la licence ;
- l'hébergement ;
- les repas ;
- le transport ;
- le matériel de ski ;
- les assurances.

Le port des équipements suivants est **obligatoire** pendant tous les entraînements :

- Casque de ski homologué (norme CE EN 1077)
- Protection dorsale (norme CE EN 1621-2 niveau 1 minimum)
- Pantalon anti-coupure (Cut-resistant) niveau 3 étoiles minimum (norme FIS)
- Protège-tibias adaptés à la pratique du slalom

Équipements recommandés :

- Protections d'avant-bras
- Gilet de protection type GS
- Combinaison slalom
- Protection mentonnière casque (chin guard)
- Protège-poitrine pour les femmes

Tout participant se présentant sans l'équipement de sécurité obligatoire se verra refuser l'accès aux entraînements pour des raisons de sécurité, sans remboursement de la séance.

Le participant est responsable :

- De la conformité de son matériel aux normes en vigueur
- Du réglage professionnel de ses fixations adapté à son gabarit et son niveau
- De l'affûtage et de l'entretien régulier de ses skis
- De l'adéquation de son matériel au type d'entraînement (skis de slalom, géant, etc.)

Le P.R.T. recommande fortement un contrôle du matériel par un professionnel en début de saison.

7. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les prestations peuvent être proposées sous forme :

- de forfaits saison ;
- de formules mensuelles ;
- de stages ;
- de séances ponctuelles d'entraînement en slalom ou géant.

Un acompte peut être demandé lors de l'inscription.

Sauf accord écrit contraire :

- tout forfait engagé est dû ;
- tout mois commencé est dû ;
- les prestations réservées mais non utilisées ne donnent pas automatiquement lieu à remboursement.

En cas de difficulté particulière (blessure grave, événement exceptionnel), une solution de report ou d'avoir pourra être étudiée au cas par cas.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue :

- Par virement bancaire
- Par chèque à l'ordre de "Pyrénées Racing Team"
- En espèces (dans la limite de 1000 € conformément à la réglementation)

Un acompte de 30% du montant total est exigé à l'inscription pour confirmer la réservation.

Le solde doit être réglé au minimum une semaine avant le début du stage.

Non-paiement

En cas de non-paiement dans les délais convenus :

- Un rappel sera adressé avec un délai de régularisation de 8 jours
- Passé ce délai, l'accès aux entraînements sera suspendu jusqu'à régularisation complète
- Des pénalités de retard de 10% du montant dû pourront être appliquées
- En cas de non-régularisation, l'inscription pourra être annulée sans remboursement des sommes déjà versées.

8. ABSENCES ET ANNULATIONS

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit et prend effet à la date de réception par le P.R.T.

Conditions de remboursement pour forfaits saison et stages :

- Plus de 20 jours avant le début : remboursement à hauteur de 80 % du montant versé (retenue de 20 % pour frais administratifs)
- Entre 20 et 8 jours avant le début : remboursement à hauteur de 50 % du montant versé
- Moins de 8 jours avant le début : aucun remboursement, totalité du montant dû

Formules mensuelles :

- Tout mois commencé est intégralement dû
- L'annulation prend effet le mois suivant la demande écrite

Cas particuliers : blessure, maladie grave, événement exceptionnel

En cas de blessure grave, maladie ou événement exceptionnel dûment justifié (certificat médical, justificatif officiel), le P.R.T. pourra proposer, à son appréciation et sans obligation :

- Un report sur la saison suivante
- Un avoir valable 18 mois
- Un remboursement partiel au prorata des séances non effectuées (déduction faite des frais engagés)

Ces dispositions ne s'appliquent qu'en cas de justificatif médical établi par un médecin attestant d'une contre-indication médicale temporaire ou définitive à la pratique du ski.

Absences ponctuelles

Les absences ponctuelles du participant aux entraînements ne donnent lieu ni à remboursement, ni à report, ni à séance de rattrapage, sauf accord exceptionnel écrit du P.R.T.

Annulation ou modification par le P.R.T.

Le P.R.T. se réserve la possibilité de modifier, reporter ou annuler une prestation dans les cas suivants :

Conditions météorologiques et d'enneigement :

- Enneigement insuffisant
- Fermeture du domaine skiable
- Conditions météorologiques dangereuses (tempête, brouillard dense, risque d'avalanche élevé)
- Fermeture administrative des pistes

Raisons techniques ou organisationnelles :

- Indisponibilité exceptionnelle d'un encadrant (maladie, accident)
- Problème de sécurité sur le domaine
- Nombre insuffisant de participants

Force majeure :

- Catastrophe naturelle
- Pandémie ou crise sanitaire entraînant une fermeture administrative
- Attentat, conflit armé
- Tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution de la prestation

En cas d'annulation par le P.R.T., les solutions suivantes seront proposées :

- Report de la séance à une date ultérieure dans la même saison
- Avoir valable 18 mois
- Remboursement au prorata des séances annulées (pour les forfaits saison)

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée (frais de déplacement, d'hébergement, manque à gagner, préjudice quelconque).

9. SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

Chaque participant s'engage à respecter :

- les consignes des encadrants ;
- les règles de sécurité ;
- la réglementation des domaines skiables ;
- les règles de comportement nécessaires au bon fonctionnement du groupe.

Comportements interdits

Il est formellement interdit de :

- Consommer de l'alcool ou des substances illicites avant ou pendant les entraînements
- Utiliser son téléphone portable ou tout dispositif distrayant pendant les descentes
- S'écarter des consignes de sécurité données par les encadrants
- Quitter le groupe sans autorisation
- Adopter un comportement agressif, irrespectueux ou dangereux

Sanctions disciplinaires

En cas de manquement aux règles de sécurité ou de discipline, le P.R.T. peut décider :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- Une exclusion temporaire (1 à 4 séances)
- Une exclusion définitive sans remboursement

L'exclusion définitive est automatique en cas de :

- Mise en danger délibérée de sa sécurité ou de celle d'autrui
- Consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Violence physique ou verbale
- Non-respect répété des consignes de sécurité malgré avertissements

Cette exclusion ne donne lieu à aucun remboursement.

Respect du règlement du domaine skiable

Chaque participant s'engage à respecter strictement le règlement intérieur du domaine skiable, et notamment :

- Le respect des files d'attente aux remontées mécaniques (interdiction formelle de resquillage)
- Le respect de la signalisation et des consignes du personnel d'exploitation
- Le respect des autres usagers du domaine

Tout comportement contraire au règlement du domaine skiable, en particulier le non-respect des files d'attente, pourra entraîner :

- Un avertissement immédiat
- L'exclusion de la séance en cours sans remboursement
- En cas de récidive : l'exclusion définitive du programme sans remboursement

Le participant reconnaît que de tels comportements :

- Portent atteinte à l'image du Pyrénées Racing Team
- Peuvent entraîner des sanctions de la part de l'exploitant du domaine (retrait de forfait, interdiction d'accès)
- Engagent sa responsabilité personnelle vis-à-vis de l'exploitant

10. RESPONSABILITÉ

Le participant reconnaît expressément que le ski alpin et l'entraînement intensif en conditions de compétition comportent des risques importants et inhérents à leur pratique, notamment :

Risques corporels :

- Chutes sur piste damée, sur neige dure ou glacée
- Collisions avec d'autres skieurs, avec les équipements de piste (piquets, filets, matelas de protection)
- Entorses, luxations, fractures (membres inférieurs, membres supérieurs, bassin)
- Traumatismes crâniens ou rachidiens
- Lésions ligamentaires (ligaments croisés du genou notamment)
- Blessures par coupure (carres de ski)
- Contusions, hématomes, plaies

Risques liés à l'environnement montagnard :

- Variations météorologiques brutales (tempête, brouillard, froid intense)
- Changements d'état de la neige (neige dure, verglas, neige croûtée)
- Obstacles naturels (rochers, arbres, crevasses hors-piste)
- Risque d'avalanche en cas de sortie hors des pistes sécurisées

Risques liés à l'activité elle-même :

- Fatigue physique et nerveuse
- Exposition au froid et risque d'hypothermie
- Dépassement de ses limites techniques ou physiques

Le participant reconnaît avoir été pleinement informé de ces risques et les accepte en connaissance de cause.

Responsabilité de l'association

Le P.R.T. met en œuvre tous les moyens humains, techniques et pédagogiques conformes aux règles de l'art et aux normes de sécurité applicables à l'encadrement sportif du ski alpin.

L'association est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

La responsabilité du P.R.T. ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de l'association ou de ses encadrants dans l'organisation ou la conduite des activités.

La responsabilité du P.R.T. ne saurait être engagée notamment dans les cas suivants :

- Accident résultant du risque normal et accepté de la pratique du ski alpin (chute, collision malgré le respect des consignes)
- Non-respect par le participant des consignes de sécurité données par les encadrants
- Utilisation d'un matériel défectueux, inadapté ou mal réglé par le participant
- **Dissimulation par le participant d'une contre-indication médicale, d'une blessure ou d'une fatigue excessive**
- **Comportement imprudent ou téméraire du participant**
- Accident survenant en dehors des horaires d'encadrement ou lors de pratique libre
- Vol, perte ou dégradation d'effets personnels, de matériel ou de véhicule
- Dommage indirect : perte de revenus, préjudice esthétique, préjudice moral, impossibilité de passer un examen

Responsabilité du participant

Le participant est personnellement responsable :

- Des dommages qu'il cause à des tiers (d'où l'obligation d'assurance RC)
- Des conséquences de ses propres fautes ou imprudences
- De la vérification de son aptitude médicale et physique
- De l'adéquation de son matériel et de son entretien

Limite de responsabilité

En tout état de cause, et dans l'hypothèse où la responsabilité du P.R.T. serait retenue, l'indemnisation ne pourrait excéder le montant des garanties souscrites au titre de l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'association.

11. DROIT À L'IMAGE

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités du P.R.T. à des fins de communication.

Sauf opposition écrite formulée par le participant, le P.R.T. pourra utiliser ces contenus sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels).

Le participant peut demander à tout moment le retrait d'un contenu identifiable le concernant, dans la mesure du raisonnable et des contraintes techniques existantes.

12. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre des inscriptions sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et sportive des prestations proposées.

Conformément au RGPD et à la réglementation française applicable, chaque participant dispose d'un droit :

- d'accès ;
- de rectification ;
- d'opposition ;
- de suppression ;
- de limitation du traitement.

Toute demande peut être adressée à : contact@pyreneesracingteam.fr (préciser "RGPD" dans l'objet du message).

13. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les juridictions françaises compétentes seront seules compétentes.

14. PARTICIPATION DES MINEURS

Bien que les prestations soient principalement destinées aux adultes, des mineurs peuvent exceptionnellement être acceptés sous réserve :

Autorisation parentale obligatoire

Tout mineur (moins de 18 ans) doit présenter une autorisation parentale écrite signée par les deux représentants légaux (ou le représentant légal ayant l'autorité parentale exclusive).

Cette autorisation doit mentionner :

- L'identité complète du mineur et des représentants légaux
- L'acceptation des présentes CGV
- L'autorisation de participation aux entraînements
- Les coordonnées téléphoniques des représentants légaux (joignables en permanence)
- L'autorisation de soins d'urgence en cas d'accident

Assurance et responsabilité

Les représentants légaux demeurent civilement responsables des actes du mineur.

L'assurance du mineur doit être souscrite par les représentants légaux.

Droit à l'image

L'autorisation de droit à l'image doit être signée par les représentants légaux pour tout mineur.

15. FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil, rendant impossible l'exécution des prestations.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Pandémie ou épidémie entraînant une interdiction administrative de rassemblement ou de déplacement
- Décision administrative de fermeture du domaine skiable pour raisons de sécurité publique
- Catastrophe naturelle (avalanche détruisant les installations, tremblement de terre, inondation majeure)
- Incendie, explosion détruisant les installations du domaine skiable
- Attentat, conflit armé, émeute

Conséquences

En cas de force majeure empêchant l'exécution totale ou partielle des prestations :

- Les obligations des parties sont suspendues pendant la durée de l'événement
- Aucune partie ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations
- Les prestations non réalisées donneront lieu à un avoir ou à un remboursement au prorata, sans indemnité supplémentaire

Si la force majeure perdure au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans pénalité.

16. CONTACT

Pour toute question relative aux présentes CGV :

Pyrénées Racing Team

Adresse : Résidence Les Grands Horizons, Route de la Forêt – Bâtiment E, 66210 Bolquère

Email : contact@pyreneesracingteam.fr

Téléphone : +33 6 26 24 49 25 / +33 6 80 87 86 29